

Tusson, le 2 mars 2019

Contribution de l'APAPPA  
sur le projet  
de parc éolien Lupsault-Oradour.

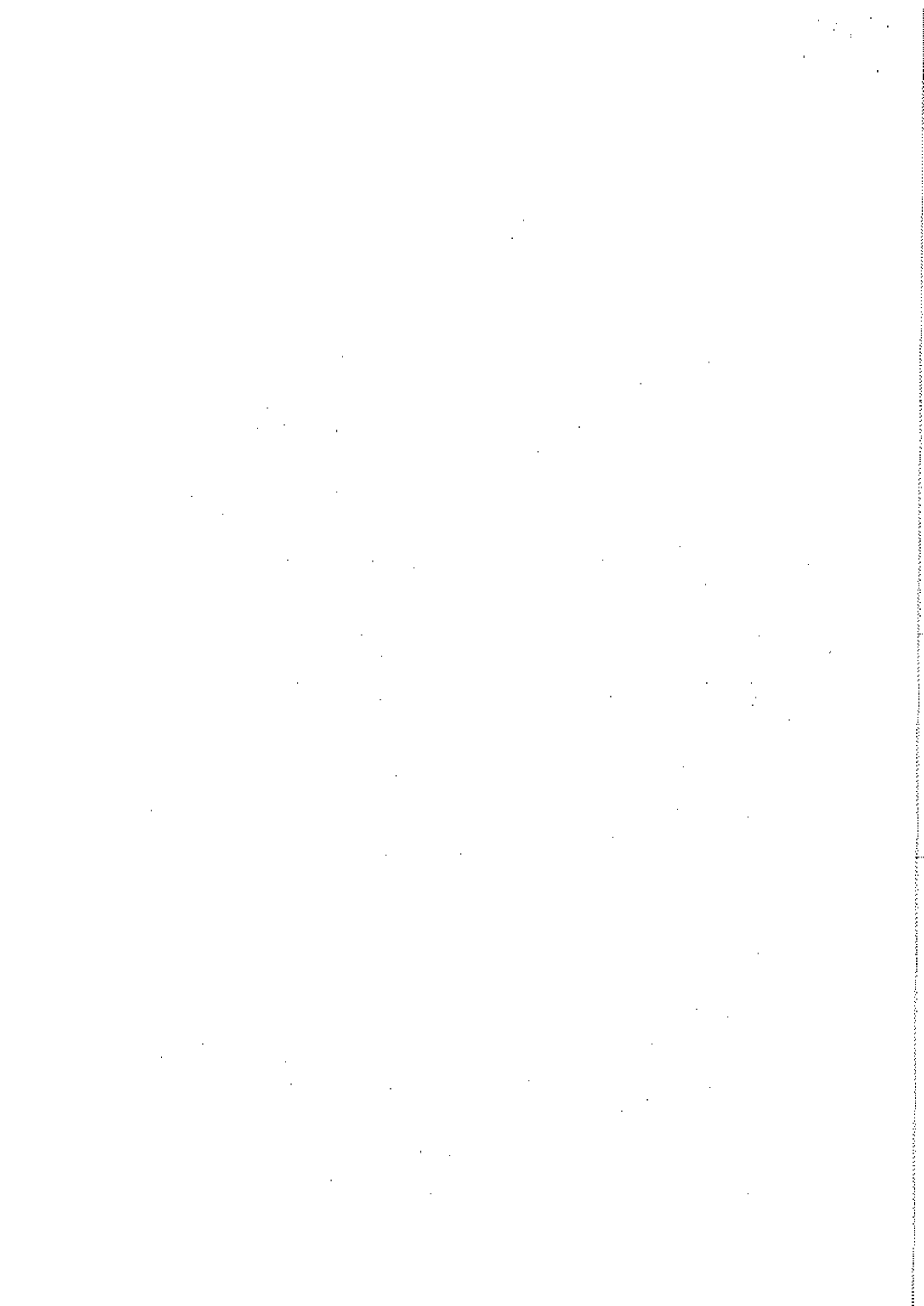
Par le subventionnement exagéré d'une transition soi disant écologique, l'État attire sur notre territoire des entrepreneurs internationaux sans scrupules. Ils proposent pour quelques milliers d'euros par an à des propriétaires mal informés de planter sur leur terrain des monstres d'acier et de technologie. Pour une durée qui s'allonge (de 20, on passe allègrement à 40 ans!), les éoliennes dénaturent le paysage, créent des troubles somatiques et psychologiques chez les riverains, (dans ce projet, trop de maisons se situent à moins de 800m d'une éolienne), détruisent la vie sauvage des oiseaux et chauves-souris. Le parc éolien de Lupsault Oradour est beaucoup trop proche de la zone Natura 2000. Le Département mise sur le tourisme : le cycliste ou le promeneur va sûrement apprécier de se promener dans une forêt de mâts garnis de pales.

Oui, c'est bien l'État, avec son Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et son Ministère de la transition écologique et solidaire (!), par l'intermédiaire des Préfets, qui anéantit notre patrimoine et donc notre région pour plusieurs décennies. Une région peut-elle se remettre d'une telle destruction massive ?

Monsieur le Commissaire Enquêteur, pouvez-vous prendre en considération de la même manière toutes les contributions ?  
Celles des entreprises locales qui vont profiter durant quelques années de cette manne financière en détruisant des terres agricoles par la création des socles de plus d'un millier de tonnes de béton armé par éolienne ?  
Et celles de citoyens n'ayant que leur bon sens pour attirer votre attention sur les conséquences de l'envahissement de notre territoire rural par ces monstres ? Un mât de 120m de hauteur, des pales de 60m, qui vont brasser un hectare d'espace aérien ?

Et il n'y en aurait que quelques unes, ce qui est déjà le cas, ce serait supportable. L'association ECC a recensé les projets en cours : ce sont entre 330 et 350 éoliennes industrielles qui vont, à terme, envahir la troisième circonscription de la Charente. Comment pourriez-vous, par un avis favorable, vous rendre complice de l'anéantissement d'une portion de département dont la ruralité est déjà à elle seule un handicap ?

Avant de rendre votre avis sur ce projet, vous ne pouvez pas ignorer les travaux des scientifiques sur les désordres produits sur la santé des riverains (Article de Patrice Tan Ba Hui en pièce jointe). Vous ne pouvez pas fermer les



035 [ ]

yeux sur le cas de Nozay en Loire Atlantique (Arrêtés préfectoraux en pièces jointes). Dans ce cas, la Préfecture, après avoir demandé en 2016 des expertises complémentaires, a dû demander à nouveau en 2018, à l'exploitant des tests de coupure complète et partielle, pour tenter de résoudre les troubles incompréhensibles présentés par le bétail de deux élevages situés à proximité immédiate du parc éolien des quatre seigneurs.

Vous n'avez pas souhaité, lorsque je suis venue vous rencontrer lundi 4 février, répondre favorablement à ma demande d'organiser une réunion d'information. Celle-ci aurait été pourtant intéressante. On entend dans la campagne, des assertions incroyables, comme : « Je ne me fais pas de souci pour le démantèlement, il suffira de transporter les morceaux chez Sabatier, le ferrailleur d'Angoulême. »

Comme à chaque enquête publique, une lecture attentionnée du dossier met en évidence des incohérences, des photomontages truqués... Nous n'en reprendrons pas ici la liste qui vous a été présentée avec précision dans d'autres contributions.

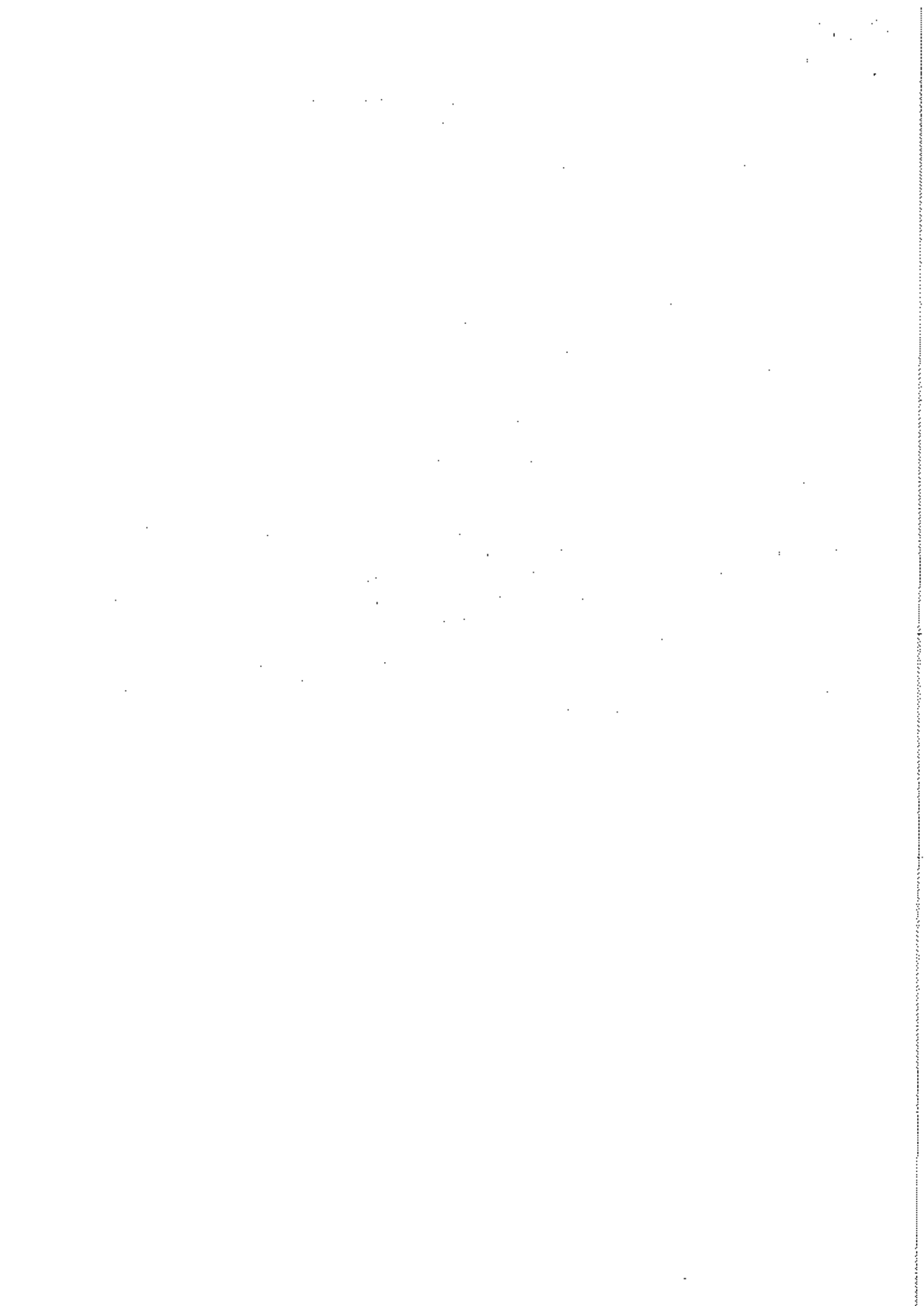
L'APAPPA, dans l'enquête publique sur le SCoT du Pays du Ruffécois a demandé un moratoire de 5 ans sur l'installation de parc éolien sur son territoire. Nous souhaitons que cette proposition devienne un socle du SCoT pour éviter une dégradation des conditions de vie, une crispation des relations entre habitants, une multiplication des recours aux tribunaux.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de **l'avis défavorable** de l'Association de Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et nord Charente, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour l'APAPPA, sa Présidente,

Agnès Baudrillart



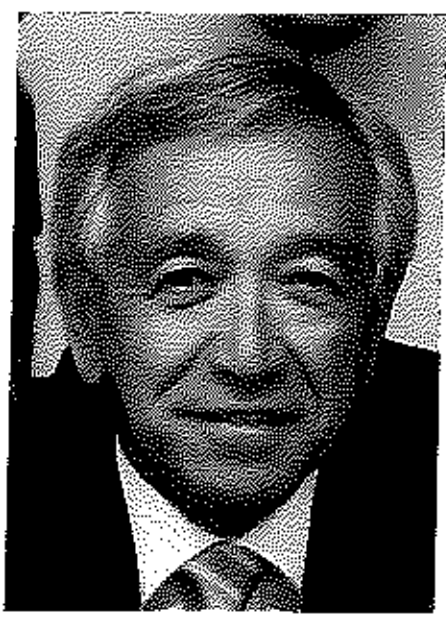


ES 6  
d

Quel est le lien entre l'impact de la pollution sonore des éoliennes et les troubles mentionnés ?

Le parc d'éoliennes français doit encore s'étendre dans les prochaines années, avec notamment des mâts plus élevés, pour capter les vents d'altitude. Une prolifération qui suscite le mécontentement de certains riverains. Existe-t-il des risques sanitaires à vivre à proximité d'éoliennes ? Patrice Tran Ba Huy, professeur d'ORL et coordinateur d'un récent rapport sur le sujet pour le compte de l'Académie nationale de médecine, nous répond.

Publié le 28/09/2017



Vertiges, migraines, nausées, sensations d'étouffement, bourdonnements d'oreille, tachycardie, troubles du sommeil, anxiété, dysfonction cognitive, perturbations des activités quotidiennes ou encore troubles de la vision : divers symptômes ont été décrits par les personnes habitant à proximité de champs d'éoliennes.

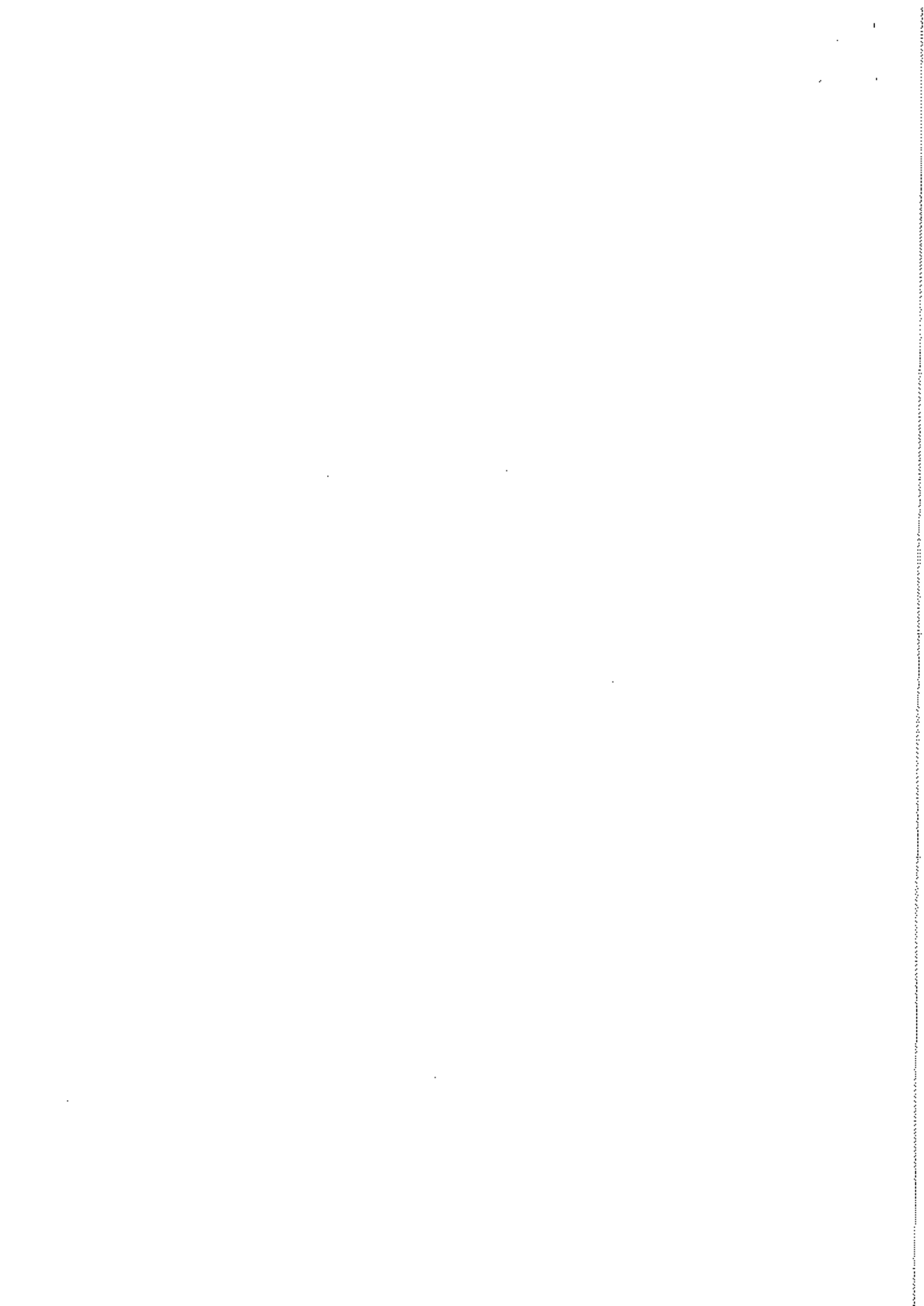
Les associations de défense des riverains incriminent notamment les infrasons et les basses fréquences produits par ces machines, l'effet stroboscopique du passage des pales, la pollution lumineuse nocturne (lumière clignotante au sommet des mâts) et les « courants telluriques » qui seraient générés par le réseau électrique.

Quelle est l'origine de ces symptômes ?

« Dans mon précédent rapport, j'ai suggéré que l'impact des infrasons sur la santé, quelle qu'elle soit, n'est pas prouvé »

Commentaire : Le professeur Tran Ba Huy ?

**Professeur Patrice Tran Ba Huy :** C'est en réalité la seconde fois que l'Académie nationale de médecine s'interroge sur cette question. Dès 2006, attentive aux plaintes exprimées par les citoyens, elle s'était intéressée à cette source d'énergie émergente, considérée par les pouvoirs publics comme résolument non polluante. Rédigé sous l'autorité du Professeur Claude Henri Chouard, ORL, le rapport « Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme » portait plus spécifiquement sur les nuisances sonores produites par ces dispositifs et la manière dont ces nuisances étaient perçues par les populations [1]. Le rapport rédigé par notre groupe de travail et présenté en mai 2017 à l'Académie s'inscrit dans la continuité de ce travail, compilant dix années de recherche sur le sujet tant en France que dans le reste du monde...[2]



eds  
ent

des symptômes neurologiques, psychologiques, endocriniens, cardiovasculaires...

**P. TEBEL :** Ce syndrome reste encore mal connu. Il rassemble des signes neurologiques (céphalées, acouphènes, troubles de l'équilibre), psychologiques (stress, dépression, irritabilité, anxiété, troubles de la mémoire, problèmes de concentration...), endocriniens (perturbations de la sécrétion d'hormones stéroïdes...), cardiovasculaires (hypertension, tachycardie...) ainsi que de nombreux autres signes plus généraux. Le problème vient du fait que ces symptômes ne sont pas spécifiques. En outre, une partie d'entre eux est très subjective... D'où la difficulté d'identifier clairement le lien entre la présence des éoliennes, les nuisances qu'elles engendrent (acoustiques, visuelles, électromagnétiques...) et la survenue de tous ces symptômes. Par ailleurs, ces manifestations ne touchent pas l'ensemble des riverains mais seulement une fraction d'entre eux.

**« Le rotor de l'éolienne et la rotation des pales génèrent principalement des basses fréquences (20 à 100 Hz) et des infrasons (inférieurs à 20 Hz). »**

Quelles sont les nuisances visuelles ?

**P. TEBEL :** Si les nuisances visuelles sont indéniables, le bruit est de loin la plainte la plus fréquente. Le rotor de l'éolienne et la rotation des pales génèrent principalement des basses fréquences (20 à 100 Hz) et des infrasons (inférieurs à 20 Hz). Toutefois, leur intensité ne dépasse pas 60 dB, c'est-à-dire sensiblement moins que les nuisances sonores engendrées de manière naturelle (vagues, chutes d'eau, tremblements de terre...) ou artificielle (trafic routier ou aérien, compresseur...)

Il est peu probable qu'aux intensités ainsi définies, les infrasons puissent être perceptibles par l'oreille humaine, ce qui ne signifie toutefois pas qu'ils ne puissent pas être ressentis par le corps. Quant au bruit éolien « entendu » et « rajouté » au bruit résiduel (bruit de fond), il est donc essentiellement composé de basses fréquences. Mais là encore, son intensité reste dans les limites acceptables.

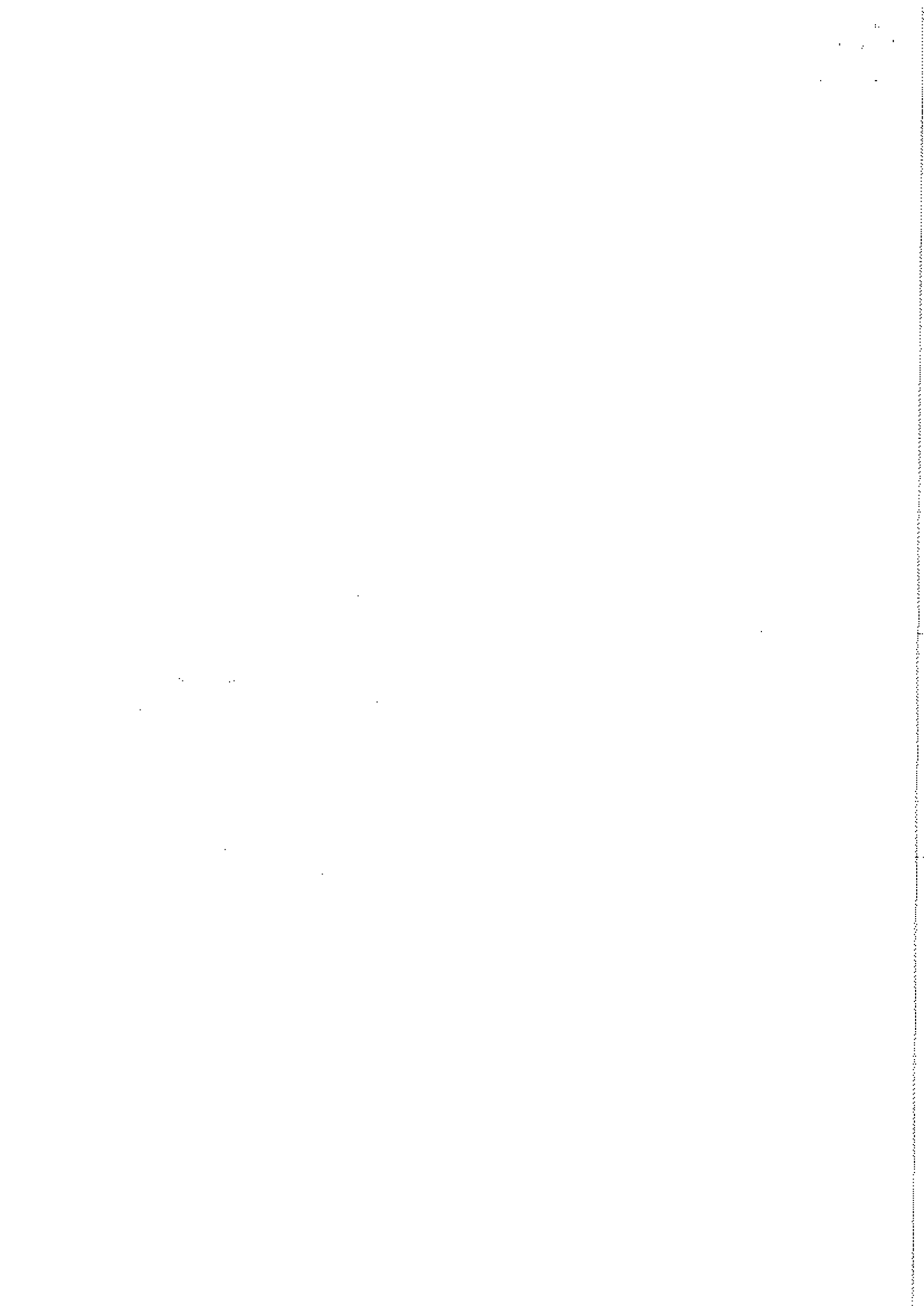


© J. P. TEBEL

Quelles sont les nuisances électromagnétiques ?

Les éoliennes produisent-elles des champs électromagnétiques ?

**P. TEBEL :** Plusieurs pistes sont à l'étude. Parmi elles une stimulation des otolithes [3] qui jouent un rôle important dans la perception de l'équilibre. Une autre étude incrimine les pulsations pressionnelles infrasoniques qui pourraient stimuler le système vestibulaire, lui aussi essentiel dans les mécanismes de l'équilibre. La propagation des ondes basse fréquence pourrait également être ressentie par le corps lui-même, notamment les organes creux, susceptibles d'entrer en résonance. Il reste encore beaucoup d'inconnues pour comprendre l'impact de ces éoliennes sur la santé des citoyens.





« On ne peut donc pas affirmer que les otolithes sont des capteurs de vibrations mécaniques »

**R. TERRIL :** L'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, mais il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles, la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » qui définit aujourd'hui, selon l'OMS, le concept de santé.

**« L'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, mais il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles, la qualité de vie d'une partie des riverains »**

« Vous pouvez accéder au communiqué de l'Académie Nationale de Médecine sur le rapport de 2006 en cliquant sur ce lien : <http://www.academie-medecine.fr/publication100015507/> »

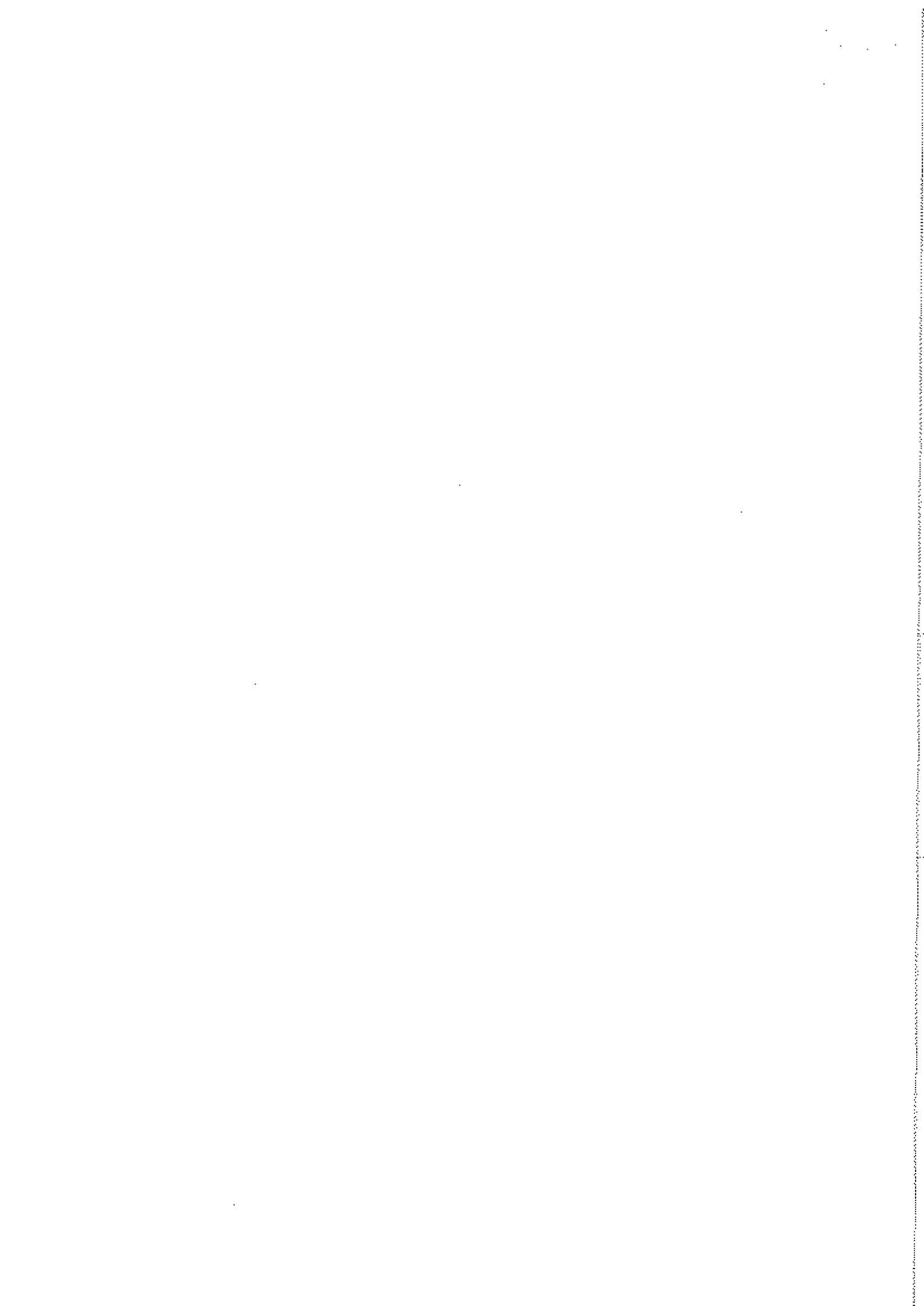
**R. TERRIL :** Le rapport de 2006 recommandait la réalisation d'une enquête épidémiologique approfondie sur les dommages sanitaires, notamment auditifs, causés par les éoliennes. Il recommandait également la suspension à titre conservatoire de la construction d'éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW à moins de 1 500 mètres des habitations. Enfin, il suggérait de considérer les éoliennes comme des installations industrielles et qu'à ce titre, elles soient soumises aux mêmes contraintes et réglementations, notamment en matière de nuisances sonores. Dans les faits, ces recommandations ont été peu suivies d'effets. La réglementation actuelle, issue des pourparlers du Grenelle de l'environnement, fixe à 500 mètres (et non 1 500) la distance minimale entre les habitations et les installations. De plus, aucune enquête épidémiologique d'envergure n'a été initiée. On ne peut que le regretter.

La question est pourtant d'actualité. Les autorités prévoient que la part de l'éolien dans la consommation électrique passera de 5 % actuellement à 10 % en 2023. Cela ne peut se faire sans multiplier les champs d'éoliennes sur le territoire et recourir à des modèles plus puissants que ceux actuellement utilisés. Il faudra donc savoir si ces derniers ont un impact sanitaire et lequel. Le groupe de travail que j'ai présidé jusqu'en mai 2017 a notamment rappelé la nécessité d'entreprendre une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires des éoliennes.

[1] Vous pouvez accéder au communiqué de l'Académie Nationale de Médecine sur le rapport de 2006 en cliquant sur ce lien : <http://www.academie-medecine.fr/publication100015507/>

[2] Vous pouvez consulter le rapport de 2017 dans son intégralité en cliquant sur ce lien : <http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>

[3] Les otolithes sont des cristaux calcaires du liquide endolymphatique, en contact avec les cils des cellules sensorielles dans l'oreille interne, qui servent au sens de l'équilibre.



Santé : l'inquiétant mystère des éoliennes de Nozay (Loire atlantique)

Des animaux qui meurent, des hommes malades, deux agriculteurs au bord de l'asphyxie financière. Depuis l'implantation d'un parc éolien en 2012 à Nozay, entre Nantes et Rennes, les services de l'État semblent désarmés face à des effets secondaires aussi alarmants qu'inexpliqués. Une situation qui préoccupe jusqu'au ministère de la Transition écologique.

14 février 2019

Dans un vrombissement régulier, les pales des éoliennes fendent l'air, une centaine de mètres en surplomb des pâturages. Le vent d'ouest souffle et le ciel s'anime en ce mercredi d'hiver, aux alentours de Nozay (Loire-Atlantique), en bordure de la N137 qui relie Nantes à Rennes. Au pied des huit turbines qui tournent à pleine vitesse, les arrêtés préfectoraux s'amoncellent, cloués sur des poteaux en bois. « C'est sûr que notre histoire, c'est une histoire de fous », soupire, en regardant droit dans les yeux, un agriculteur du coin. Du côté de la préfecture de la Loire-Atlantique, on concède, par la voix de son secrétaire général, Serge Boulanger, « [qu']on est devant une situation atypique, pour laquelle on se doit de trouver des explications ».

Cette « histoire de fous » affecterait aujourd'hui des dizaines d'habitants de quatre communes voisines (Nozay, Abbaretz, Puceul, Saffré) et frappe surtout durement deux exploitations agricoles, installées autour des éoliennes. « On va crever dans tous les sens du terme, financièrement ou au niveau de notre santé », s'alarme l'éleveuse Céline Bouvet, 44 ans, aussi déterminée qu'épuisée par cinq années d'un combat kafkaïen mené au côté de son homologue Didier Potiron, 50 ans. Aucun des deux ne se décrit pourtant comme « anti-éolien ». Ils ont même décliné toutes les offres de service de collectifs d'opposants.

Les nombreux arrêtés préfectoraux affichés à proximité des éoliennes / Photo : Thibault Dumas

Tout débute fin 2009 quand l'entreprise toulousaine ABO Wind vend aux deux exploitants un projet (ancien) de champ éolien, exploité par KGAL, un énorme fond d'investissements allemand qui en possède une soixantaine. L'argumentaire est tentant : « Ça sera tout bénéfice pour vous ». La promesse ? Respectivement 2000 et 4000 euros annuels pour le fonctionnement d'une partie du parc éolien des Quatre seigneurs, mis en route en septembre 2012. Le début des ennuis pour ces deux exploitants du cru qui ont repris des fermes familiales.

**Chronologie du parc éolien des Quatre Seigneurs**  
**Infogram**

## « Le parc éolien le plus étudié de France »

« Chez nous, poursuit Céline Bouvet, cela a commencé par des problèmes de mammites [inflammation de la mamelle des vaches, ndr]. On est obligé de jeter le lait, car il est rempli de caillé et de grumeaux. Après ça a été l'explosion, les vaches refusent parfois de monter dans les salles de traite où font demi-tour à l'approche des éoliennes, comme s'il y avait une barrière électrique invisible. Au niveau fécondité c'est aussi devenu une catastrophe », liste-t-elle, dans une étable, au milieu de sa trentaine de vaches laitières.

La synthèse de la dizaine d'expertises réalisées dans le cadre du GPSE (Groupe permanent pour la

sécurité électrique en milieu agricole) confirme le tout, au printemps 2015. « La coïncidence chronologique avec les travaux de construction puis la mise en route de l'éolienne est suffisamment troublante pour justifier des investigations complémentaires (...) Elles sont absolument indispensables pour essayer de comprendre ce qui se passe dans ces élevages », conclut son auteur, la professeure émérite Arlette Laval de l'Oniris (école vétérinaire de Nantes), pourtant sceptique au départ. Une alerte que l'on retrouve quasiment mot pour mot dans les longs rapports vétérinaires et médicaux concernant les deux exploitations, dont les équipements ont été définitivement mis hors de cause par les experts.

## La préfecture veut « continuer à explorer »

Sur celle de Didier Potiron, où pâturent près de 75 bêtes, la perte financière a été évaluée par un cabinet indépendant à 93 000 euros sur une seule année. Un montant énorme, pour une entreprise agricole qui affiche 300 000 euros de chiffre d'affaires. En cause : la surmortalité des vaches, notamment les plus jeunes, avec une cinquantaine de décès par an. « Il faut une gestion extrêmement rigoureuse pour arriver à s'en sortir. On fait zéro investissement, on est toujours à la limite. C'est révoltant par ce que depuis le début on est transparents et au bout de six ans, on en est toujours au stade des expertises. Pour moi le dossier a été bâclé par les services de l'État », lance-t-il. Cette accumulation de problèmes a poussé les deux agriculteurs – et une dizaine de riverains, nous y reviendrons – à déposer plainte contre la ferme éolienne des Quatre seigneurs dès l'été 2014 puis, à nouveau, en 2017. Tout en privilégiant le dialogue et la collaboration. Pour l'instant...

Selon notre décompte, pas moins de 20 études de tous ordres ont déjà été réalisées sur place. « C'est le parc éolien le plus étudié en France », glisse Patrick Bessière, PDG d'Abo WIND, qui reconnaît que « la discussion avec les exploitants n'est pas toujours sereine ». Un géobiologue, décontenancé, est venu des dizaines de fois. Un haut-fonctionnaire de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, qui chapeaute l'éolien) a, lui, eu beaucoup de mal à cacher son irritation devant ces problèmes inexplicables. « Pour le moment, sur le plan scientifique, ces études n'ont pas permis de faire le lien entre le parc éolien et les symptômes constatés chez l'être humain et l'animal, note Serge Boulanger, le numéro 2 de la préfecture de Loire-Atlantique. Ça ne veut pas dire qu'il y en a pas, mais ça ne veut pas dire qu'il y en a un. On se doit de continuer à explorer les choses. » La piste de la relocalisation des exploitations n'est néanmoins plus tabou. Dans un courrier que nous nous sommes procuré, la préfecture écrit qu'elle y travaille avec la Chambre d'agriculture du département.

Sur le parc éolien des Quatre seigneurs / Photo : Thibault Dumas

Conséquence d'un arrêté préfectoral pris en urgence l'été dernier, une inédite campagne de tests a débuté mi-janvier, sous l'égide d'Oniris et de cabinets spécialisés. « On met l'ensemble du parc à l'arrêt, puis on va rebrancher les éoliennes une par une pour voir si cela a un impact sur le comportement animal et les êtres humains, détaille Serge Boulanger. Cela n'avait jamais été fait jusqu'ici. » La perte liée à l'arrêt du parc se fait sans compensation pour l'exploitant, KGAL, et les tests sont financés à hauteur de 25 000 euros par une enveloppe publique du ministère de l'Écologie, une première... jusqu'ici constructeur et exploitant privés réglaient la facture, alimentant des soupçons de partialité des études.



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
2016/ICPE/077  
Parc éolien des Quatre Seigneurs

### LE PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment le livre V, titre 1er (installations classées pour la protection de l'environnement) et les articles L.511-1, L.553-1, R.512-31 et R.513-2) ;

VU la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement ;

VU l'accusé de réception délivré, le 13 septembre 2012, à la société Ferme Eolienne de Nozay, valant bénéfice d'antériorité au décret n°2011-984 du 23 août 2011 créant la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées, pour l'exploitation du parc éolien des Quatre Seigneurs, composé de huit aérogénérateurs et d'un poste de livraison, sur le territoire des communes de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré ;

VU les plaintes déposées au second semestre 2014 par les riverains du parc éolien des Quatre seigneurs ;

VU le relevé de mesures du champ magnétique n°R041-12-102931-1 établi par la société VESTAS, le 24 juillet 2012, et le rapport de mesures n°R053-14-105086 établi par le laboratoire EMITECH, le 8 novembre 2014 ;

VU la fiche de synthèse FS 109428 MES 119585 du rapport de mesures de champs électromagnétiques établi par l'Agence Nationale des Fréquences, le 12 février 2015 ;

VU le pré-rapport du 27 avril 2015, sur l'évolution des performances techniques, sur la période 2009-2015, de l'élevage exploité par Mme Bouvet, domiciliée au lieu-dit « Malville » à Saffré, par Mme Journal, vétérinaire et M. Lebret, ingénieur en agriculture ;

VU le rapport du 20 mai 2015, sur l'évolution des performances techniques et zootechniques, sur la période 2009-2015, de l'élevage exploité par l'EARL du Lody, dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Luc » à Puceul, par Mme Journal, vétérinaire et M. Lebret, ingénieur en agriculture ;

VU le compte-rendu de mesures électriques n°251.023.04, réalisées le 22 décembre 2015, par la société CONSULTELEC pendant les mesures de hautes fréquences, effectuées par la société AEMC sur les deux exploitations ;

VU le compte-rendu de mesures électriques n°251.023.02.04, réalisées les 25, 26 et 27 novembre 2015, par la société CONSULTELEC, sur l'exploitation de Mme Bouvet pendant les coupures pour tests d'isolement des câbles HTA souterrains ;

2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de quatre mois à compter de la publication dudit acte.

**Article 5 - Mesures de publicité :**

Une copie du présent arrêté sera déposée en mairies de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré et pourra y être consultée.

Cet arrêté sera affiché en mairies de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré, pendant une durée minimum d'un mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par les maires de ces communes. Cet arrêté sera publié sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr/](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/)).

L'arrêté sera également affiché en permanence de façon visible sur le site de l'exploitation par la société Ferme Eolienne de Nozay qui devra toujours l'avoir en sa possession et qui devra la présenter à toute réquisition.


Un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais de la société Ferme Eolienne de Nozay, dans les quotidiens « Ouest-France » (édition de Loire-Atlantique) et Presse Océan.

**Article 6 -** Le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, la sous-préfète de CHATEAUBRIANT, les maires de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à la société Ferme Eolienne de Nozay.

Nantes, le 28 AVR. 2016

Le PREFET

Pour la préfète, en délégation,  
le secrétaire général

  
Emmanuel ALLERY

025 6 02  
C

VU le compte-rendu de mesures électriques n°251.023.01.04 réalisées les 25, 26 et 27 novembre 2015 par la société CONSULTTEC, sur l'exploitation de l'EARL du Lody pendant les coupures pour tests d'isolement des câbles HTA souterrains ;

VU le rapport d'expertise de mesure de courant HF et de champ électromagnétique n°15-016A-SA du 22 décembre 2015 établi par la société AEMC ;

VU la synthèse des recherches sur les anomalies affectant les élevages établie par Mme LAVAL, professeur émérite, le 12 janvier 2016 ;

VU le rapport du 23 février 2016 sur l'évolution des performances d'élevage de l'EARL du Lody, pour la période janvier-février 2016, réalisé par M. Lebret ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 31 mars 2016 ;

VU le projet d'arrêté adressé à la société Ferme Boliennec de Nozay, le 8 avril 2016, en application de l'article R512-26 du code de l'environnement en l'invitant à formuler ses observations dans un délai de 15 jours ;

VU les observations émises par l'exploitant par lettre du 25 avril 2016 ;

VU l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques technologiques lors de sa séance du 7 avril 2016 ;

**Considérant que :**

- les riverains du parc éolien souffrent de troubles du sommeil qu'ils disent avoir ressentis, depuis la construction des installations du parc éolien ;
- les conditions de conduite de plusieurs élevages, voisins du parc éolien, seraient affectées depuis la mise en construction de ce dernier ;
- les études des performances techniques et zootechniques démontrent que les troupeaux de vaches sont parfois agités (stress et inconfort notamment pendant la traite), depuis la construction et la mise en service du parc éolien ;
- le champ émanant des aérogénérateurs est inférieur à 100 microteslas à 50-60 Hz ;
- le niveau global d'exposition aux champs électromagnétiques dans l'habitation, située 12 lieu-dit « Malville » à Saffré est de 0,19 V/m (< 28 V/m valeur fixée par décret du 3 mai 2002) ;
- les mesures réalisées par la société AEMC, confirment l'innocuité pour les animaux des courants HF et champs électromagnétiques ;
- les tensions sous fréquence 50 Hz restent identiques, que le parc éolien soit en production maximale ou totalement à l'arrêt, et que leur niveau est faible (inférieur au seuil de perception des bovins) ;
- l'induction magnétique maximum relevée (28 nT rms) et le champ électrique maximum relevé (2,7 V/m à 50 Hz) au droit des 2 exploitations ne devraient pas perturber les animaux bovins ;
- au vu des différentes études et analyses menées dans le cadre du GPSE, il n'y pas d'anomalies concernant les champs électromagnétiques et électriques au regard des normes applicables ;
- il conviendrait de réaliser des essais complémentaires sur le parc éolien pour vérifier cette hypothèse ;
- des variations de conduite des élevages sont constatées en fonction des tests de branchement effectués sur les éoliennes E1 à E4 par la société ABOWIND début 2016 (fin janvier - début mars) ;

- les tests de branchements électriques effectués sur les éoliennes E1 à E4 par la société ABOWIND début 2016 (fin janvier – début mars) montrant que les éoliennes généreraient des courants de fuite envoyés à la terre ;

- il est nécessaire de recourir à l'avis d'un tiers expert sur la conformité électrique du parc éolien des 4 seigneurs exploité par la société Ferme Eolienne de Nozay sur les communes de Nozay, Abbarctz, Puceul et Saffré susceptible d'apporter des inconvénients pour la commodité du voisinage et l'agriculture ;

- les prescriptions contenues dans le présent arrêté sont de nature à préserver les intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les dispositions applicables à la société Ferme Eolienne de Nozay, ci-après, dénommé exploitant, dont le siège social est situé 2 rue du Libre Échange à Toulouse (31500) sont complétées par celles du présent arrêté, pour l'exploitation du parc éolien des Quatre Seigneurs composé de huit aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Nozay, Abbarctz, Puceul et Saffré.

**Article 2** - Un tiers expert, dont le choix est soumis à l'approbation de l'inspection des installations classées, réalise une tierce expertise portant sur :

- les phénomènes électriques générés par la présence du parc éolien. Pour ce faire, le tiers expert pourra, s'il le juge nécessaire, réaliser une analyse critique des études existantes et fera procéder aux études complémentaires qui seraient nécessaires ;
- l'analyse de l'éventuelle corrélation entre l'existence et le fonctionnement du parc éolien et les dangers et inconvénients présentés pour la santé du voisinage et de leurs élevages.

Au vu des résultats de la tierce expertise, il est également demandé au tiers-expert de proposer des mesures à mettre en œuvre par l'exploitant afin de remédier aux dangers et inconvénients présentés pour la santé du voisinage et de leurs élevages.

Une réunion de lancement de l'expertise sera organisée en présence de l'inspection des installations classées.

L'exploitant remet à cet effet à l'inspection des installations classées dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté, les conclusions du tiers expert et au vu des résultats de la tierce expertise, ses propositions d'actions correctives, avec échéancier de mise en œuvre, en vue de maîtriser les impacts sanitaires significatifs éventuels identifiés, en particulier vis-à-vis des riverains et des élevages.

**Article 3** - Faute pour l'exploitant de se conformer aux dispositions du présent arrêté il pourra, indépendamment des sanctions pénales encourues, être fait application des sanctions administratives prévues à l'article L 171-8 du code de l'environnement.

**Article 4 - Délai de recours :**

Conformément aux dispositions de l'article L514-6-I bis du code de l'environnement, le présent arrêté peut être déféré à la juridiction administrative territorialement compétente :

1<sup>o</sup> Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de quatre mois à compter du jour où l'acte leur a été notifié ;



085 6  
L  
P  
L  
L



**PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la Coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
2018/ICPE/232  
Communes de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré  
Ferme Eolienne de Nozay SAS

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement (parties législative et réglementaire), relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le bénéfice de l'antériorité du 13 septembre 2012 donné à la FERME EOLIENNE DE NOZAY SAS pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 8 aérogénérateurs sur le territoire des communes de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré sous la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées créée par le décret n°2011-984 du 23 août 2011 ;

VU le permis de construire n°PC04400109C1031 accordé le 6 février 2012 et modifié le 4 février 2013 ;

VU les plaintes déposées au second semestre 2014 par les riverains du parc éolien des 4 seigneurs ;

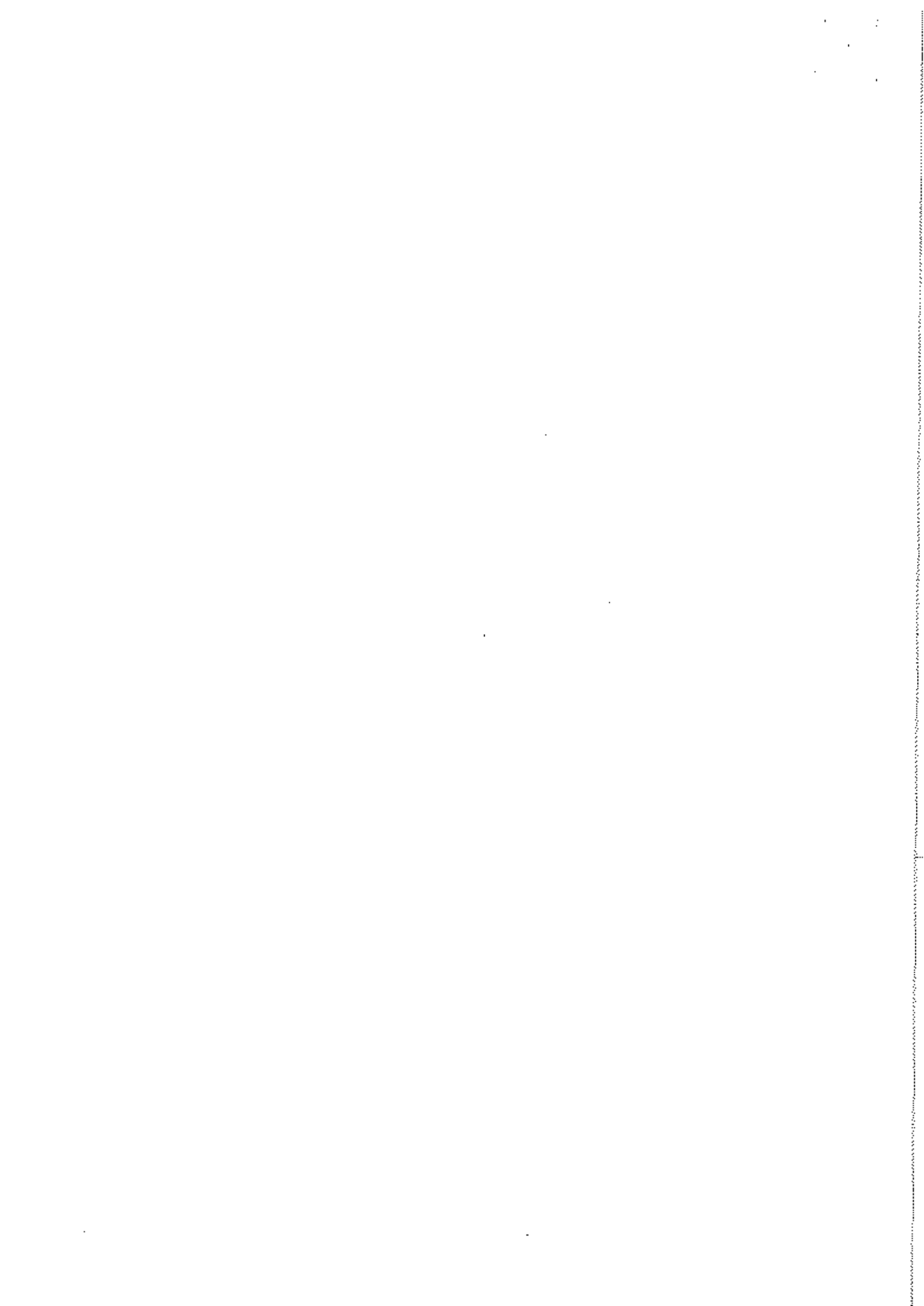
VU les attestations et justificatifs médicaux recensant les troubles ressentis par les riverains du parc éolien des 4 seigneurs ;

VU le relevé de mesure du champ magnétique n°R041-12-102931-1 émis par VESTAS le 24 juillet 2012 et le rapport de mesures n°R053-14-105086 émis par BMTECH le 8/11/14 ;

VU la fiche de synthèse FS\_109428\_MES\_119585 du rapport de mesure de champs électromagnétiques émis par l'Agence Nationale des Fréquences le 12/02/15 ;

VU le pré-rapport du 27 avril 2015 sur l'évolution des performances techniques sur la période 2009-2015 de l'élevage de Mme BOUVET, domiciliée à Malville sur la commune de Saffré, par Mme JOURNEL, vétérinaire et M. LEBRET, ingénieur en agriculture ;

1/6



ERS 6  
[Signature]

VU le rapport du 20 mai 2015 sur l'évolution des performances techniques et zootechniques sur la période 2009-2015 de l'élevage EARL du Lody, domicilié Le Luc à Puceul, par Mme JOURNEL, vétérinaire et M. LEBRET, ingénieur en agriculture ;

VU le compte-rendu de mesures électriques n°251.023.04 réalisées le 22 décembre 2015 par CONSULTELEC effectuées pendant les mesures de hautes fréquences réalisées par ARMC sur les deux exploitations ;

VU le compte-rendu de mesures électriques n°251.023.02.04 réalisées les 25, 26 et 27 novembre 2015 par CONSULTELEC effectuées sur l'exploitation BOUVET pendant les coupures pour tests d'isolement des câbles HTA souterrains ;

VU le compte-rendu de mesures électriques n°251.023.01.04 réalisées les 25, 26 et 27 novembre 2015 par CONSULTELEC effectuées sur l'exploitation EARL du Lody pendant les coupures pour tests d'isolement des câbles HTA souterrains ;

VU le rapport d'expertise de mesure de courant HF et de champ électromagnétique n°15-016A-SA du 22/12/12 rédigé par AEMC ;

VU le rapport de la campagne de mesures du bruit infrasonore et basses fréquences au niveau de deux élevages de bovins du CEREMA de décembre 2015 ;

VU le contexte géologique et hydrogéologique du secteur où sont implantées les éoliennes ;

VU les relevés de conclusions des réunions en préfecture qui ont eu lieu les 22 octobre 2015 et 23 mars 2016 ;

VU la synthèse des recherches sur les anomalies affectant les élevages rédigée par Mme LAVAL, professeur émérite, le 12 janvier 2016 ;

VU le rapport du 23/02/2016 sur l'évolution des performances d'élevage de l'EARL du Lody sur la période janvier-février 2016 réalisé par M. LEBRET ;

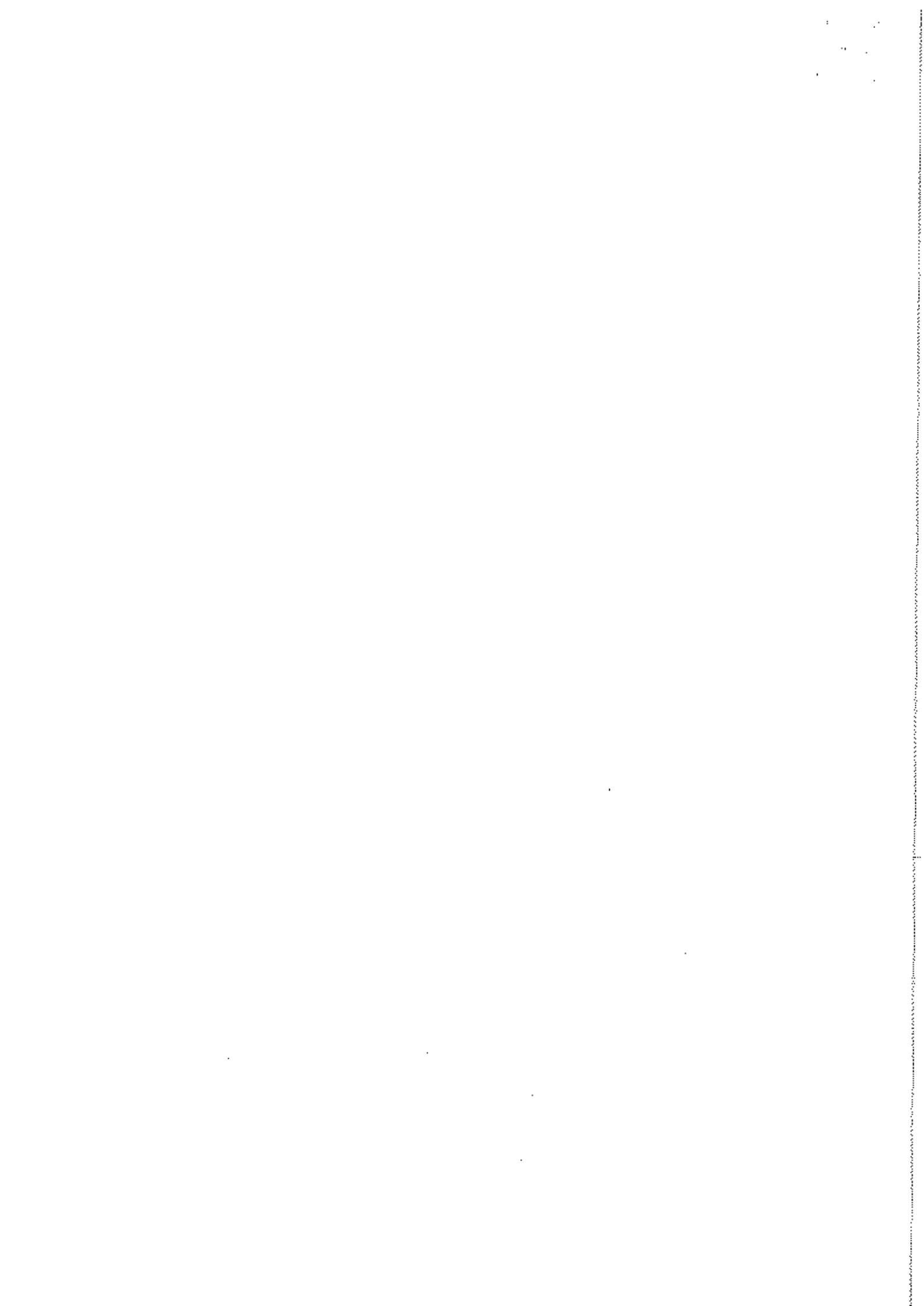
VU le rapport final du 4 avril 2016 concernant l'intervention du GPSE rédigé par Mme LAVAL, professeur émérite ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 imposant une tierce expertise sur les installations électriques générés par le parc éolien ;

VU les conclusions du rapport de la tierce expertise du 30 juin 2016 portant sur les phénomènes électriques générés par la présence du parc éolien et sur l'analyse de l'éventuelle corrélation entre le parc et les dangers ou inconvénients présentés pour la santé de voisinage et de ses élevages ;

VU le rapport sur la campagne de mesures de tensions et de courants de fuite sur deux élevages à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs (44) établi par le cabinet 8.2 France - version du 13/02/17 ;

VU le rapport sur la campagne de mesures des champs électrique et magnétique sur deux élevages à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs (44) établi par le cabinet 8.2 France - version du 17/03/17 ;



VU le rapport n°16427-01-C du 16 mars 2017 relatif aux mesures vibratoires dans l'environnement du parc éolien de Nozay établi par SLXENSE Environnement ;

VU le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en préfecture le 6 juillet 2018 ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 26 juillet 2018 ;

VU le projet d'arrêté transmis à l'exploitant ;

VU l'urgence ;

**CONSIDÉRANT** que les riverains du parc éolien déclarent souffrir de troubles du sommeil, de maux de tête et de divers autres troubles qu'ils disent ressentir depuis la construction du parc éolien ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions de conduite de plusieurs élevages voisins du parc éolien seraient affectées depuis la mise en construction de celui-ci ;

**CONSIDÉRANT** que selon les éleveurs, leurs élevages présenteraient une agitation anormale lorsqu'ils pâturent dans les champs situés à proximité du parc éolien ;

**CONSIDÉRANT** que les études des performances techniques et zootechniques démontrent que les troupeaux de vaches sont agités (stress et inconfort notamment pendant la traite) depuis la construction et la mise en service du parc éolien ;

**CONSIDÉRANT** le contexte hydrogéologique et géologique sur lequel sont implantés le parc éolien et les exploitations agricoles susvisées ;

**CONSIDÉRANT** les interventions de géobiologues qui ont modifié l'environnement du parc éolien sans traçabilité des actions menées ;

**CONSIDÉRANT** que les investigations menées par le GPSE et le tiers expert n'ont pas tenu compte du comportement des élevages ni des conditions météorologiques compte tenu de l'absence d'enregistrements exploitables de ces informations ;

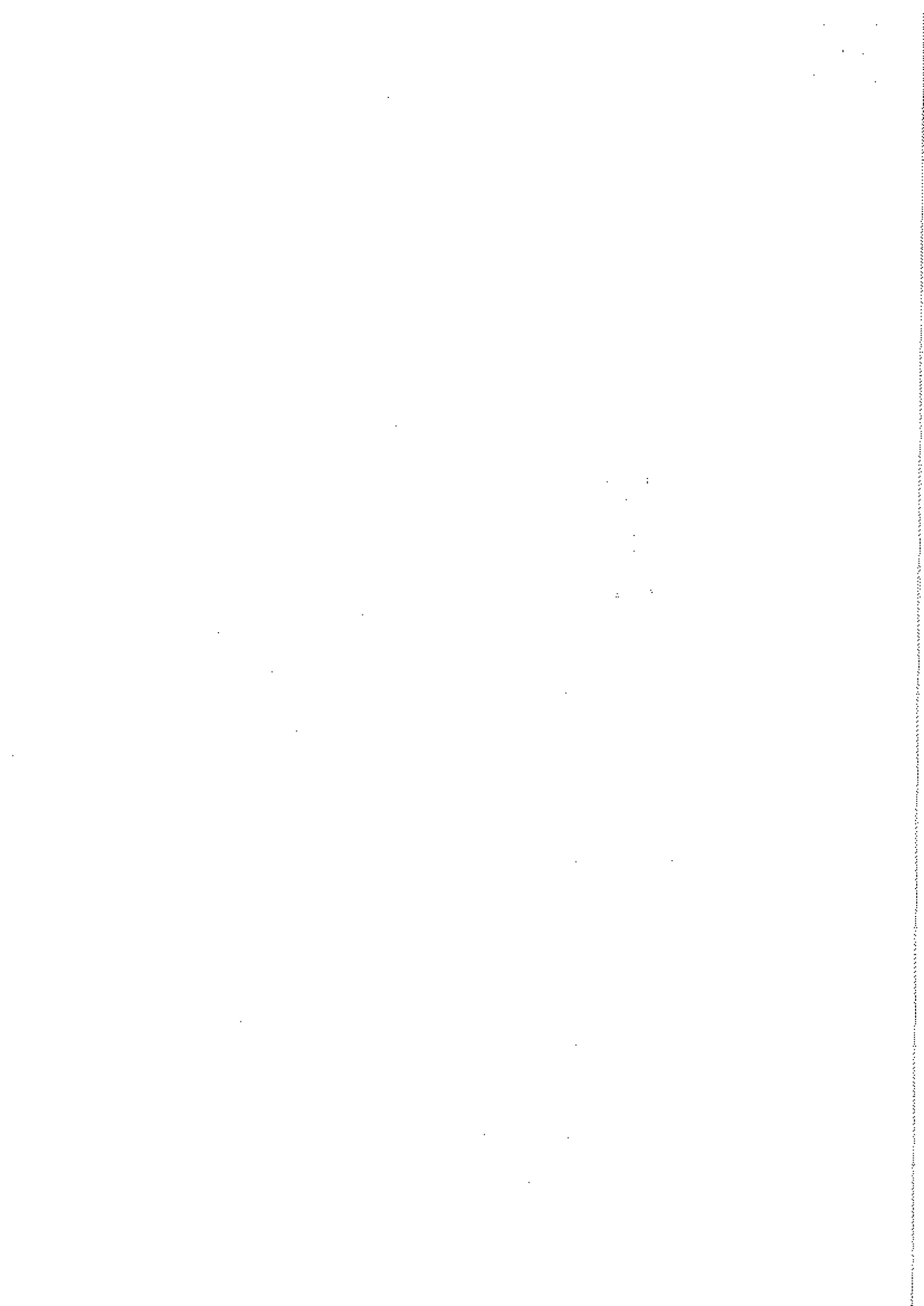
**CONSIDÉRANT** que certains tests se concentrent sur la première ligne des éoliennes ou sur les éoliennes 2 et 4 alors que le parc comporte 8 éoliennes ;

**CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport 4 avril 2016 relatif à l'intervention du GPSE ;

**CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport du 30 juin 2016 de la tierce expertise ;

**CONSIDÉRANT** que malgré les investigations et les études réalisées, une situation de mal-être semble persister tant chez les humains que chez les animaux des élevages situés à proximité du parc éolien des 4 Seigneurs ;

**CONSIDÉRANT** que de nouvelles investigations à mener notamment au niveau de la liaison équipotentielle reliant chaque éolienne les unes aux autres ont été convenues en conclusion de la réunion du 06 juillet 2018 ;



**CONSIDÉRANT** qu'en outre, le décès récent de quatre bovins issus de deux cheptels différents situés à 300 mètres du parc éolien justifie de l'urgence à imposer ces nouvelles investigations dès à présent ;

**CONSIDÉRANT** que les prescriptions contenues dans le présent arrêté, sont de nature à préserver les intérêts mentionnés par l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### ARRÊTE

#### **Article 1<sup>er</sup> –**

Les dispositions applicables à la société FERME ÉOLIENNE DE NOZAY SAS, ci-après dénommée exploitant, dont le siège social est situé 2 rue du Libre Échange à Toulouse (31500) sont complétées par celles du présent arrêté pour son parc éolien composé de 8 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Nozay, Abbaretz, Puceud et Saffré.

#### **Article 2 –**

Tout en respectant les articles 8, 9 et 10 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011, l'exploitant réalise des tests de coupure des lignes équipotentielles reliant chaque éolienne les unes aux autres sur une durée minimale de deux semaines.

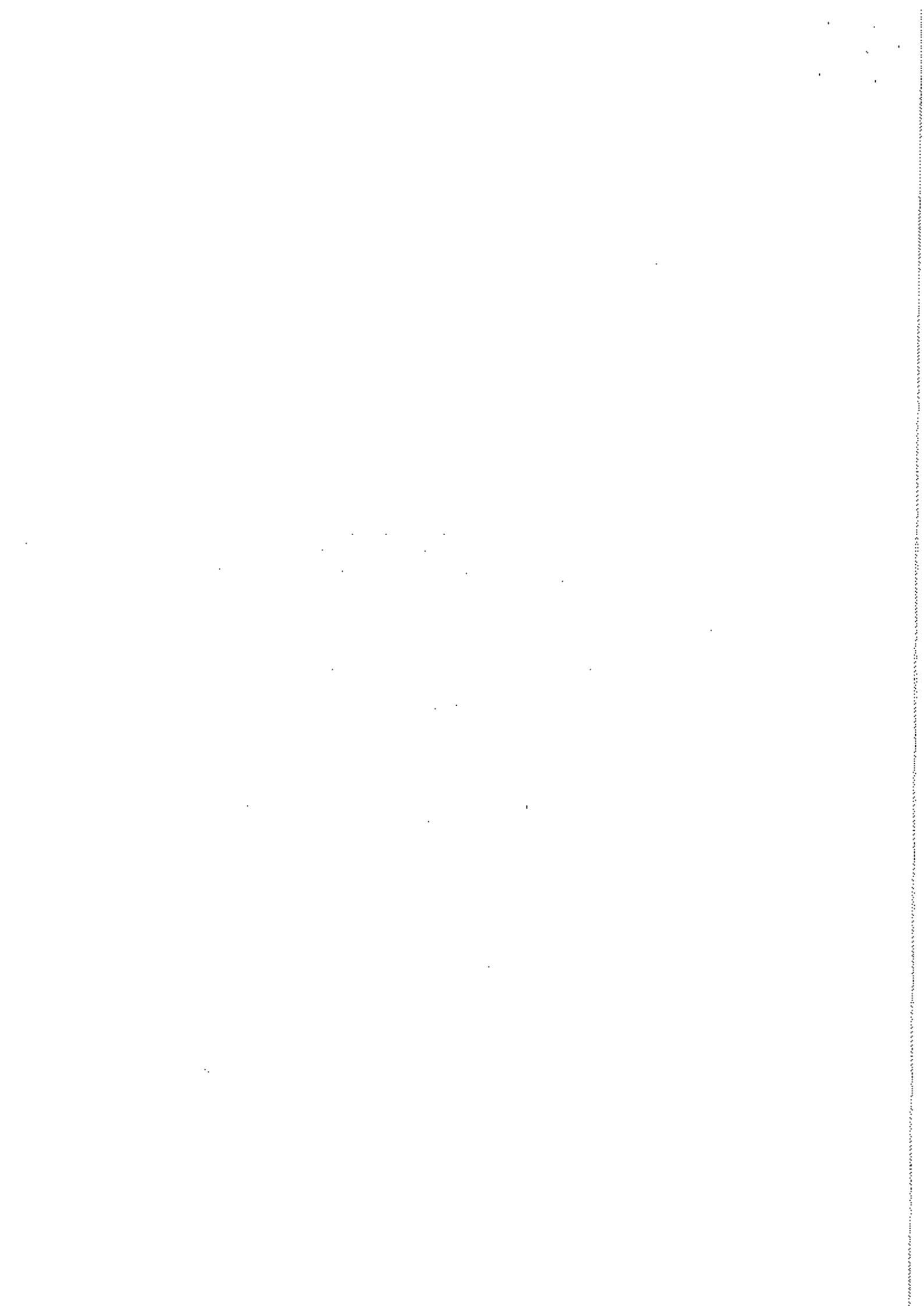
Toutes les liaisons équipotentielles devront être neutralisées en même temps puis remises en service les unes après les autres. Ces tests devront être corrélés avec le comportement des élevages et les conditions météorologiques (direction et vitesse du vent). À cet effet, un protocole d'observation des effets devra être soumis à l'approbation de l'inspection des installations classées avant tout démarrage des tests.

#### **Article 3 –**

L'exploitant met en œuvre, en continu et en parallèle de la réalisation des tests de coupure des liaisons équipotentielles :

- la réalisation d'une campagne de mesures pour les champs électriques et magnétiques avec mise en place d'enregistreurs de données dans les fermes.
- la réalisation de mesures de tension en courant continu et en courant alternatif dans les fermes.
- la réalisation de mesures de courant de fuite à proximité immédiate des éoliennes.

Ces dispositifs de mesures (description et localisation) devront faire l'objet d'un protocole de mesures qui devra être soumis à l'approbation de l'inspection des installations classées avant tout démarrage des tests.





**Article 4 -**

L'exploitant remet un rapport de synthèse sur les résultats obtenus et les actions à mettre en œuvre le cas échéant, à l'issue de la réalisation de l'ensemble des mesures demandées et dans un délai de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 5 -**

Faute pour l'exploitant de se conformer aux dispositions du présent arrêté il peut, indépendamment des sanctions pénales encourues, être fait application des sanctions administratives prévues à l'article L 171-8 du code de l'environnement.

**Article 6 -**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative :

- 1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;
- 2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :
  - a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;
  - b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

**Article 7 -**

Une copie du présent arrêté est déposée à la mairie des communes de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré et peut y être consultée.

Cet arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**Article 8 -**

Une copie du présent arrêté est remise à la société FERME ÉOLIENNE DE NOZAY SAS qui doit toujours l'avoir en sa possession et la présenter à toute réquisition. Cet arrêté est affiché en permanence, de façon visible, dans l'établissement par les soins de cette dernière.


**Article 9 -**

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant - Ancenis, les maires de communes de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'inspection des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes le 02 AOÛT 2010

**LA PRÉFÈTE,**  
Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

  
Serge BOULANGER

068 7 

Agnès Baudrillart

Charné, le 1er mars 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Projet éolien de Lupsault Oradour

Contribution défavorable au sujet du projet éolien Lupsault Oradour

Habitante de Charné, je me sens envahie par les éoliennes de jour comme de nuit. Du pont de la LGV, située à quelques centaines de mètres de chez moi, j'ai vu sur 20 éoliennes. Du château d'eau, ce sont 70 éoliennes qui clignotent.

Néo rurale, je suis venue m'installer à Charné, pour le calme qui y régnait. La LGV nous impose ses nuisances sonores intermittentes, nous n'y pouvons plus rien. Mais, je ne veux pas continuer à être encerclée par ces monstres d'acier, qui ne résolvent en rien les problèmes liés aux déchets des centrales nucléaires et au changement climatique, contrairement à ce que les commerciaux des sociétés éoliennes nous expliquent.

Jérôme Lambert, député de notre circonscription, et Nicole Bonnefoy, Sénatrice, disent que le Nord Charente a contribué à la hauteur des nécessités. Pourquoi continue-t-on à présenter des projets ?

Une collègue de travail qui réside à Ruffec m'a dit qu'elle avait des problèmes de réception de télévision par la TNT depuis qu'elle avait des éoliennes visibles de son salon.

Une connaissance habitant à Saint-Fraigne m'a expliqué qu'elle dormait moins bien depuis que les éoliennes fonctionnaient.

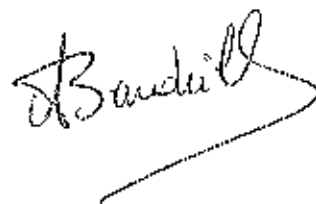
Des amis de Saint-Coutant se plaignent de l'ombre des pales des éoliennes qui tourne dans leur salon l'hiver.

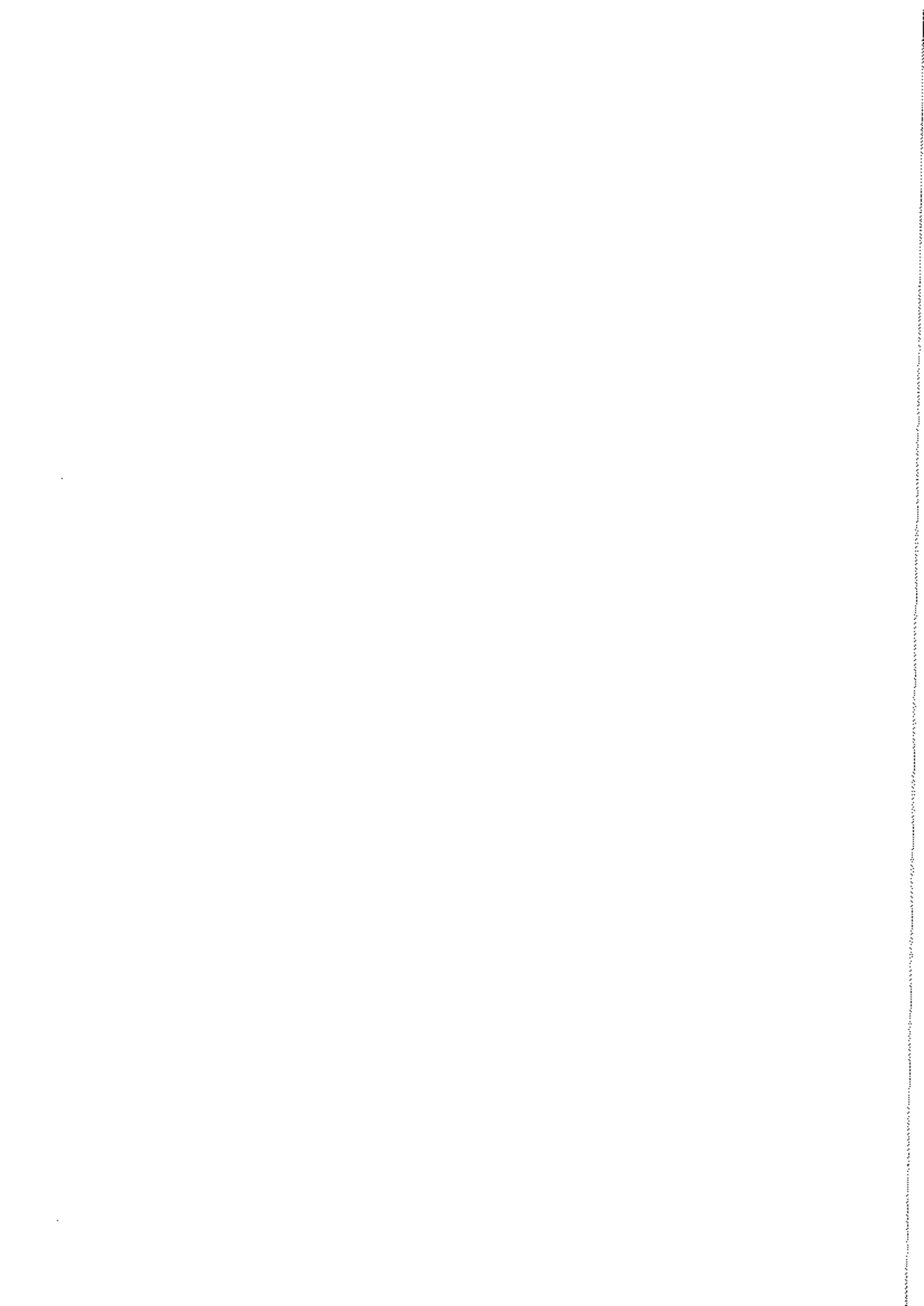
J'ai vu sur l'arrêté préfectoral d'autorisation pour les 8 nouvelles éoliennes de Saint-Fraigne, qu'elles seront bridées de mars à octobre, pendant 2h30 tous les soirs, pour diminuer la mortalité chez les chauves-souris. Va-t-il falloir informer les chauves-souris de leurs heures d'autorisation de sortie ?

Les propriétaires des terrains, mal informés, pensent faire une bonne affaire. A court terme, on ne peut pas nier qu'il est tentant de recevoir un loyer. Mais lorsqu'il faudra démanteler les éoliennes, les sommes mises en dépôt par les sociétés ne suffiront pas. Alors qui paiera ?

Espérant avec ces quelques arguments appuyer ma contribution défavorable, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Agnès Baudrillart





ORS B  
et

Rémy Bobichon

Charmé, le 1er mars 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Projet éolien de Lupsault Oradour

Contribution défavorable au sujet du projet éolien Lupsault Oradour.

Je suis défavorable au projet éolien de Lupsault Oradour pour plusieurs raisons. Je vais en présenter quelques unes :

Le stockage de l'électricité n'étant pas résolu, l'énergie fournie par les éoliennes étant intermittente, la fourniture de l'électricité est utilisable à 10%... Ce qui n'est pas suffisant vu l'énormité des investissements en matières premières et la faible durée d'utilisation (20 ans).

Les sociétés éoliennes profitent de la pauvreté de notre territoire pour imposer ces engins démesurés dans nos paysages. Il n'y a aucune création d'emploi dans les communes qui en ont déjà acceptées.

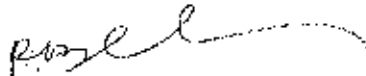
La concentration d'éoliennes sur la troisième circonscription de la Charente est aberrante.

Ce projet a déjà été présenté et n'avait pas abouti en raison de la présence d'outarde canepetière. J'espère que ces oiseaux n'ont pas disparu et que leur présence va permettre à nouveau la non réalisation de ce projet.

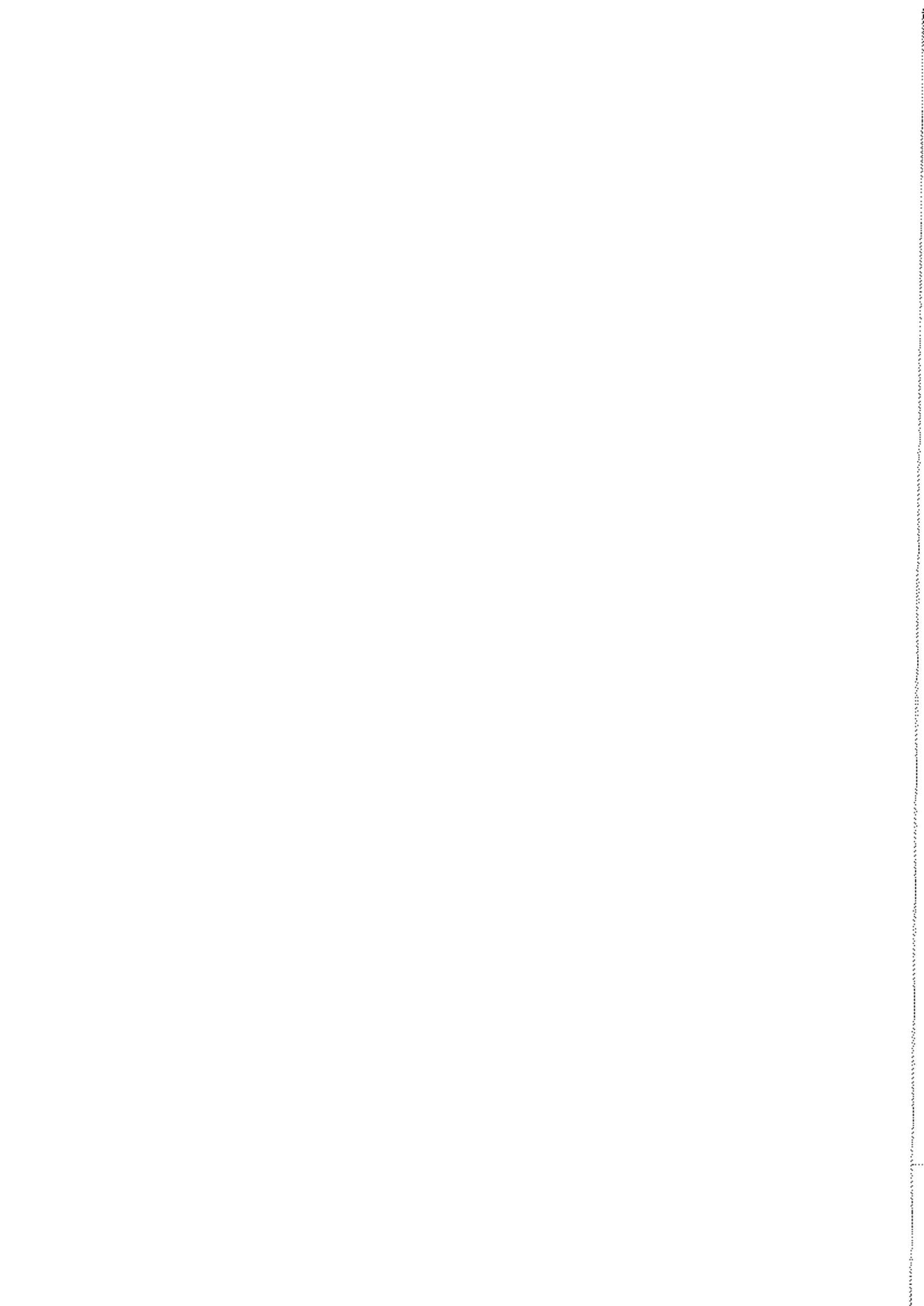
A quoi sert une zone Natura 2000 si on peut mettre un projet si près d'elle ?

La hauteur des éoliennes (120m de mât, 180m en bout de pale), devrait entraîner systématiquement un éloignement des habitations d'1 km200 minimum, si on applique un ration à la recommandation de 500m par rapport à des éoliennes de 50m de hauteur de mât. Dans ce projet, plusieurs habitations se situent à moins de 800m d'une éolienne.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma contribution défavorable à ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.



Rémy Bobichon



OBS n° 9  
*[Signature]*

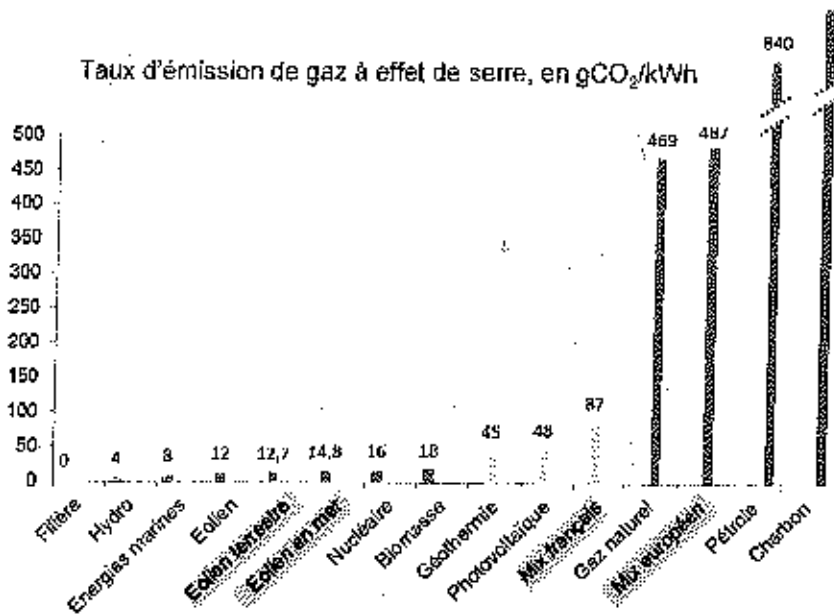
**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture**  
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : SICARD  
Prénom : Eric  
Résident à : ORADOUR

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie la photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



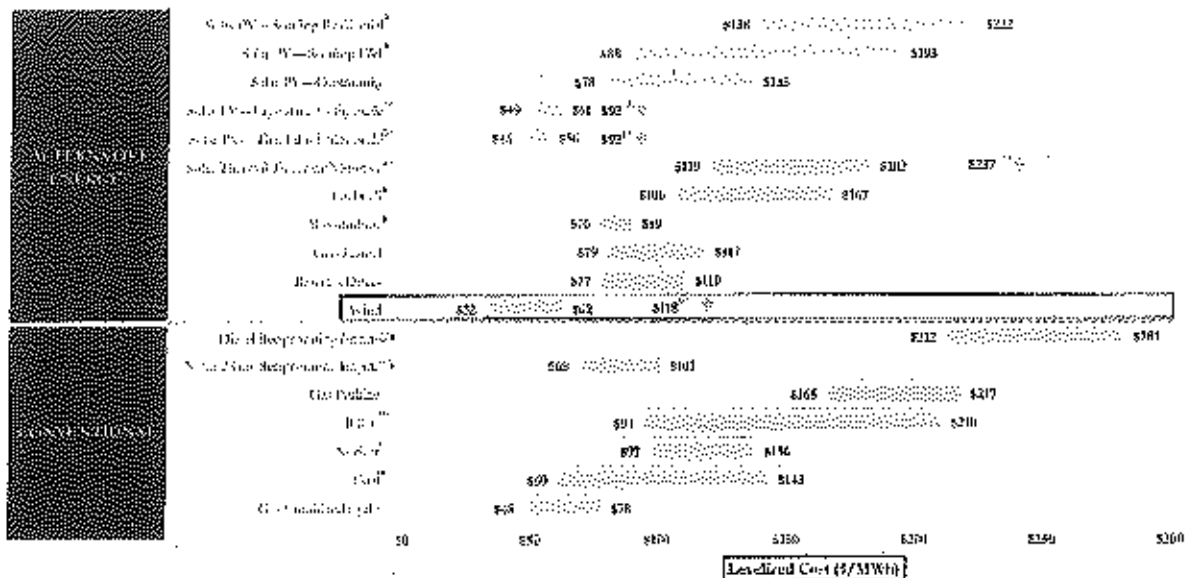
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eolennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.



OPS 9  
*[Signature]*

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

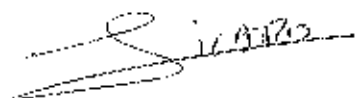
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à ORADOUR le 2 Mars 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. BARRÉ', written over a horizontal line.

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

Obs 12  
Gillet

M/Mme FORGERIT Marie Reim.

habitant à : Saulgond 16420

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Étude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Étude d'impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16-02-2019.

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezères ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 13  
1/28

M/Mme ROEUF JOEL

habitant à : PT MARTIN DU LACHÈRE

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à RUFFEC le 16/02/2018

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apoppa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs 14  
2/11

M/Mme VIVION NOEL ETAN G de RAZAY

habitant à : 86350 S<sup>t</sup> MARTIN L'ARS

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

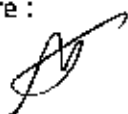
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! ; voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16 - 02 - 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charonte.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charonte.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale :** L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs 15  
C. 12/19

M/Mme MONROUSSEAU Christophe

habitant à : Saint Martin du Clacou

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16 Février 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs AE  
C. M.

M/Mme des Mimières Jean

habitant à : Loudignac

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m | voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Appapa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours. » (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

635 17

M/Mme PIFFET Richard

habitant à : Oradour

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

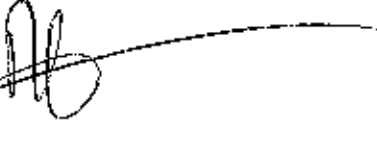
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Appapa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 18

M/Mme Vivien Renee

habitant à : St Julien P Ans 86

donne **un avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

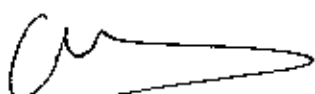
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Cognac le 16 février 2019

Signature :



A déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappu  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs 13

M/Mme THIVET Lucette

habitant à : Courcôme

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'Impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/2/13

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

**La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs 20  
Cyl

M/Mme Baller Cypel  
habitant à : Briouaze  
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Briouaze le 18 2 - 2019

Signature : B

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbeziers ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiematin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs 21  
2014

M/Mme KASSIM Alexandre  
habitant à : 30 Chem Branger 16100 Les Adrets  
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec une faune et une flore exceptionnelles à protéger et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2014

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours. ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

07/05/17  
C. J.

M/Mme Mme Florine de La Roche-Marchais  
habitant à : Le Garabon (BZOO - R.R.D. sur 2 communes B. R. M. D. C.)  
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Oradour le 16.02.17

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apoppa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Aparpa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 23  
Cyprien

M/Mme Pradon Etienne  
habitant à : 16700 LES GRANDS BOIS  
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :


**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chilé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gites, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2017

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

**La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

*obs ep*  
*1/11/19*

M/Mme M<sup>me</sup> Richard Clavelle

habitant à : 34 rue Colectin, Bèze 46700 Ruffec

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,


pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

- (\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !
- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
  - Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16 Février 2019

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

**La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

06/25  
27/02

M/Mme UBERU Pascal  
habitant à : 17 Rue de La Tour Bernac 16700  
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Bernac le 16-02-2019

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

EP 26

M/Mme DEMPDRE Daniel

habitant à : Bernac 16700 Ruffec

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16-02-2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fév 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. »
- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

08/21

M/Mme Lizot Françoise  
habitant à : Bernac 16700

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillotte, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Bernac le 16.02.19

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

**La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le **Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est **500m** parce que, **normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes.** Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. **En principe c'est 1000m** mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour** 05/13

M/Mme Louis MOISEM  
habitant à : Charente 16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Paris le 16/02/2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur ou Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Appapa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

038 23

C. 1/2018

M/Mme YVES DE LA MESLIÈRE

habitant à : COUDRET 16700 LD LE BREUIL

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge - Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Oradour le 16 02 2018

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economicmatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme Benedicte de LAUGERIE  
habitant à : La Cour des Foss BLOUSSAC

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus :

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Refers le 15/02/19

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Appapa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

**La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.re, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour** OBS 31

M/Mme MÉRIE VINCENT  
habitant à : 1 LE LOUIS - 16400 - LES B.DJOTS

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

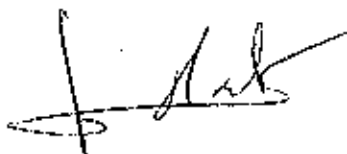
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à RUFFEC le 16.02.2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale :** L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezrières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs 32

Val

M/Mme CHAUDIN J. Véronique

habitant à : Le Petit Pas, 16220 Louthon

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillotte, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Louthon le 15, 2. 2019

Signature :

Trop d'Éoliennes dans nos régions,  
appellent à une solidarité nationale -  
des parcs, machines, hauteurs devenues visibles  
dans nos paysages -

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royal du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

095 33

M/Mme LAMBERT Jennifer  
habitant à : LONGIGNY 16700

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappu (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

Obs 36

M/Mme Madame, S. S. S.  
habitant à : Bourges (16700)

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Buffec le 16/02/19

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » [comme l'éolien]  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappu (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

09/35

M/Mme <sup>DE LAVERGNE</sup> Delava Josi

habitant à : LD Gougeon 16446 à Valence

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Valence le 16-02-2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apoppa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezères ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 36  
36

M/Mme MARIE-JEANNE KOUSSER

habitant à : Bernac 16720

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

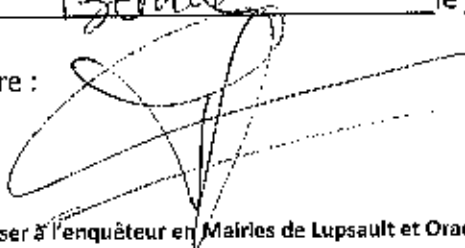
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Bernac le 16/02/2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le **Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

BS 3+

M/Mme DELAIE Béatrice

habitant à : VALENCE 16460

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus :

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Valence le 16-02-2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappu  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour** OBS 58

M/Mme Benevieri GEORGE

habitant à : 1 rue Sireuil

Abbaye Pontjumeau

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16 février 2019.

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

**La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. »
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

39  
10/02/2013

M/Mme MERLE Nicole

habitant à : Tourgé - Aigre

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2013

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'étus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est **500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes.** Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. **En principe c'est 1000m** mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 60  
D. M.

M/Mme MARIE CHRISTINE  
habitant à : Montalembert 79190.

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

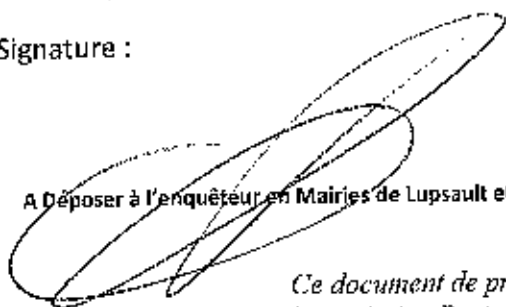
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Montalembert le 16/2/2019.

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Appapa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

**La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappu (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme Dominique Bouquet

habitant à : Les Adjats

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

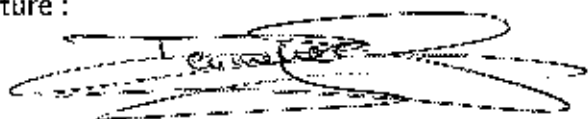
(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec

le 17 février 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royal du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.

Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

08542

M/Mme Mme ROBERT de SAUVIGNON  
habitant à : Jayouze P (26000)

---

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

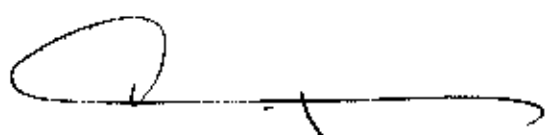
**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Oradour le 16 février 2019

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour** eBS 43

M/Mme <u>B. AUDEN</u>
habitant à : <u>Nogre Vengne, ABZAC</u>
donne un <b>avis défavorable</b> à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 14 2 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiematin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.

Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 614  
Charente

M/Mme JELEAU Bernard  
habitant à : 3 Rue Guesnault  
16700 Les Adrets  
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

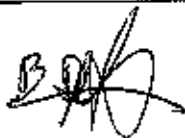
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le Tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/08/2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

2025 45  
C. 100

M/Mme BASSOT Bruno  
habitant à : Marfa Lamézieux

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

- (\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !
- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
  - Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Oradour le 10/2/14

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royal du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

285 46

M/Mme MOREAU ANNE

habitant à : Chœmé 5, route de Jaille-Bellicourt  
16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « Le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Chœmé le 15/02/2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### **La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique**

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie .... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« .... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>) « L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*



**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

M/Mme MARIE Martine  
habitant à : Dant alenbert 79190

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale :** L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezères ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

# Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 48  
2/16

M/Arme MOREAU François - Xavier

habitant à : 16140 CHARMÉ

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Ruffec le 16/02/2013

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !  
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.  
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**  
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».  
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives | (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
  - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)  
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
  - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
  - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
  - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)  
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)  
**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture  
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

CBS 49

M/Mme CINIE Gue

habitant à : SAUX

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

**Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.**

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Étude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1<sup>er</sup> projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (\*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Étude d'impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
  - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
  - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
  - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(\*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à RUFFEC le 13 Février 2013

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à [pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr)

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa  
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

## Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

### La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » *(comme l'éolien)*

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le **Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

**A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.**

*Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique*

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS  
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)  
(Ne pas jeter sur la voie publique)*